

la presqu'île

Pêche à pied : le comptage déchaîne les passions

À la fin de la réunion du conseil portuaire de jeudi soir, le maire Alain Gouronnec, ainsi que plusieurs membres du conseil, a vivement répondu à Guy Prigent, également membre du conseil qui souhaitait s'expliquer sur sa participation à la journée de comptage des pêcheurs à pieds, organisée au niveau départemental, dimanche 8 avril, par plusieurs associations environnementales. Le maire, très en colère, a répondu : « La pêche à pied est une pratique ancestrale pour nous, nos pères et nos aïeux à une époque où la presqu'île était bien plus peuplée et cela n'a jamais fait baisser la ressource (ce que contestent les partisans du comptage) car nous avons toujours appris à respecter la nature. Il est inadmissible qu'en démocratie, on vienne compter, comme du bétail, des familles qui viennent juste pratiquer

tranquillement leur loisir. »

Pédagogie Les membres du conseil les plus anciens approuvaient son propos. Ce à quoi Guy Prigent a rétorqué : « Je ne remets pas en cause vos pratiques, mais il faut informer, éduquer les nouveaux pratiquants et connaître les affluences sur les zones de pêche pour mieux les protéger », en précisant qu'il se démarquait d'associations qui souhaitent interdire la pêche à pied. « Ce travail d'information et d'éducation est défendu par la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers, ce que personne n'a contesté. » « Les comptages peuvent tout de même avoir leur utilité. Ils sont pratiqués depuis longtemps et ont permis d'interdire l'extension des parcs à huîtres dans des secteurs où la pêche à pied était importante », a fait remarquer Georges Lucas, de la

DDTM. La présidente du conseil portuaire, Françoise Chauvet, réagit : « Comme cela a été fait dans d'autres secteurs sur la côte atlantique, il aurait fallu que les associations viennent d'abord expliquer et informer, à chaque marée, qu'elles s'intègrent petit à petit et soient acceptées par la population. Le comptage aurait alors été mieux compris. C'est le contraire de ce qui est fait ici. »

Réponse de Guy Prigent à lire en Tribunes libres.